

**Communiqué
Pour distribution immédiate****INNERGEX ANNONCE L'OBTENTION DU DÉCRET GOUVERNEMENTAL
POUR LE PROJET ÉOLIEN MU**

LONGUEUIL, Québec, le 16 octobre 2014 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) (« Innergex » ou la « Société ») annonce que le Parc éolien Mesgi'g Ugu's'n (MU), S.E.C. a obtenu le décret gouvernemental du gouvernement du Québec pour un projet éolien de 150 MW situé en Gaspésie, au Québec. Cette entité est contrôlée à 50-50 par les trois communautés Mi'gmaq du Québec - Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj et par Innergex, laquelle est également responsable de la gestion de la construction et de l'exploitation du parc éolien.

L'obtention du décret marque la fin du processus d'évaluation environnementale du projet et donne le feu vert au démarrage des travaux de construction.

« Innergex et son partenaire, les communautés Mi'gmaq du Québec, ont atteint une étape cruciale du développement de ce projet éolien et nous avons hâte de démarrer les travaux de construction prochainement », déclare Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex. « Ce projet jouit d'un très haut niveau d'acceptabilité sociale, il est développé en conformité aux exigences environnementales et il créera des retombées économiques considérables pour nos partenaires et de la valeur pour nos actionnaires », ajoute M. Letellier.

Le projet éolien MU de 150 MW est situé sur des terres publiques dans la Municipalité régionale de comté d'Avignon, au Québec. Les partenaires prévoient de commencer les activités de préconstruction, notamment le déboisement, à la fin de 2014, et de commencer les activités de construction en 2015. Ils prévoient la mise en service du parc éolien à la fin de 2016. Les coûts du projet sont estimés à l'heure actuelle à environ 365,0 M\$ et seront financés dans une proportion d'au moins 70 % avec une dette liée au projet sans recours, à taux fixe. À cette fin, les partenaires ont complété, pour l'essentiel, un programme de couverture afin de fixer le taux d'intérêt lié au financement de ce projet jusqu'à la clôture du financement, au moyen d'instruments financiers dérivés. La production moyenne à long terme annuelle de ce parc éolien est estimée à environ 515 000 MWh, assez pour alimenter plus de 30 000 foyers québécois chaque année. Toute l'électricité qu'il produira fait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité de 20 ans avec Hydro-Québec, dont le prix sera rajusté annuellement en fonction d'une portion de l'indice des prix à la consommation. Dans sa première année complète d'exploitation, ce parc devrait générer des produits et un BAIIA ajusté de l'ordre de 55,0 M\$ et 45,0 M\$, respectivement.

À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) est un chef de file canadien de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans l'Idaho, aux États-Unis. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 33 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 687 MW (puissance brute de 1 194 MW), dont 26 centrales hydroélectriques, six parcs éoliens et un parc solaire photovoltaïque; ii) des intérêts dans cinq projets en développement ou en construction d'une puissance installée nette totale de 208 MW (puissance brute de 319 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 2 900 MW (puissance brute de 3 125 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P.

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un rendement sur le capital élevé, et de distribuer un dividende stable.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Les lecteurs sont mis en garde que le BAIIA ajusté n'est pas une mesure reconnue par les IFRS et n'a pas de définition normalisée prescrite par celles-ci, et est donc susceptible de ne pas être comparable à celles présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que cet indicateur est important, car il offre à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur ses capacités de production et de génération de liquidités et facilite la comparaison des résultats pour différentes périodes. Les références au BAIIA ajusté visent les produits moins les charges opérationnelles, les frais généraux et administratifs et les charges liées aux projets potentiels. Les lecteurs sont avisés que cette mesure ne doit pas être considérée comme un substitut au bénéfice net déterminé conformément aux IFRS.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, ce communiqué contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que : « prévu », « pourrait », « devrait », « estime », « anticipe », « planifie », « prévoit », « intention » ou « croit », ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. L'information prospective exprime les projections ou attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué. Elle comprend de l'information financière prospective, telle que la production, les produits et le BAIIA ajusté prévus, ainsi que les coûts de projet estimés et le financement de projet prévu, afin d'informer les lecteurs de l'impact financier potentiel du projet en développement Mesgi'g Ujju's'n (« MU »). Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

L'information prospective dans ce communiqué est basée sur certaines hypothèses principales formulées par la Société. Le tableau ci-dessous présente les informations prospectives contenues dans ce communiqué, les principales hypothèses dont découlent ces informations et les principaux risques et les principales incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces informations.

Principales hypothèses	Principaux risques et principales incertitudes
Production, produits et BAIIA ajusté prévus Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme (PMLT) d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation, fondée sur plusieurs facteurs qui incluent, sans s'y limiter, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, les régimes de vent ou l'ensoleillement historiques, la technologie des turbines ou des panneaux solaires, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la PMLT estimée sur une période prolongée. Ensuite, la Société détermine les produits annuels prévus pour chaque installation en multipliant sa PMLT par un prix de l'électricité stipulé dans le contrat d'achat d'électricité conclu avec une société de services publics ou une autre contrepartie solvable. Ces contrats définissent un prix de base et, dans certains cas, un ajustement du prix qui dépend du mois, du jour et de l'heure de livraison. Dans la plupart des cas, les contrats d'achat d'électricité prévoient également un rajustement annuel en fonction de l'inflation fondé sur une partie de l'Indice des prix à la consommation. Ensuite, la Société détermine le résultat opérationnel annuel (le BAIIA ajusté de l'installation) en soustrayant des produits estimés les charges d'exploitation annuelles prévues, qui sont constituées principalement des salaires des opérateurs, des primes d'assurance, des charges liées à l'exploitation et à l'entretien, des impôts fonciers et des redevances; à l'exception des charges d'entretien, ces charges sont prévisibles et relativement fixes et varient essentiellement en fonction de l'inflation.	Évaluation inadéquate des ressources hydrauliques, éoliennes et solaires et de la production d'énergie connexe Variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires Défaillance du matériel ou activités d'exploitation et d'entretien imprévues Variations saisonnières imprévues de la production et des livraisons d'électricité Variabilité de la performance des installations et pénalités qui s'y rattachent Variations des frais liés aux permis d'utilisation de l'eau et aux droits de propriété foncière Charges d'entretien imprévues Taux d'inflation moins élevé que prévu
Coûts de projets estimés, obtention des permis, début des travaux de construction, travaux à réaliser et début de la mise en service des Projets en développement ou des Projets potentiels La Société fait une estimation des coûts pour chaque projet en développement, fondée sur sa grande expérience en tant que promoteur, les coûts internes différentiels ayant un lien direct avec le projet, les coûts d'acquisition de sites et les coûts de financement, lesquels sont éventuellement ajustés en fonction des prévisions de coûts fournies par l'entrepreneur en ingénierie, approvisionnement et construction (IAC) retenu pour le projet. La Société fournit des indications sur les calendriers de réalisation et les progrès de la construction de ses projets en développement et des indications sur ces Projets potentiels, compte tenu de sa grande expérience en tant que promoteur.	Exécution par les contreparties, par exemple les entrepreneurs IAC Retards et dépassements de coûts dans la conception et la construction des projets Obtention des permis Approvisionnement en matériel Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement Relations avec les parties prenantes Risques réglementaires et politiques Taux d'inflation plus élevé que prévu
Financement de projet prévu La Société fournit des indications au sujet de son intention d'obtenir du financement de projet sans recours pour ses projets en développement, fondées sur la PMLT prévue et les coûts estimés pour chaque projet, la durée restante du contrat d'achat d'électricité, un ratio de levier financier d'environ 75 %-85 %, et compte tenu de la grande expérience de la Société en financement de projet et de sa connaissance du marché des capitaux.	Fluctuations des taux d'intérêt et risque lié au financement Effet de levier financier et clauses restrictives afférentes aux dettes actuelles et futures

Les risques importants et les incertitudes importantes pouvant entraîner un écart considérable entre les résultats et les développements réels, d'une part, et l'information prospective présentée dans ce communiqué, d'autre part, sont expliqués dans la Notice annuelle de la Société sous la rubrique « Facteurs de risque » et comprennent, sans s'y limiter : la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires; sa capacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état des marchés de capitaux; le risque de liquidité associé aux instruments financiers dérivés; les variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires; les délais et

dépassements de coûts dans la conception et la construction de projets; l'incertitude quant au développement de nouvelles installations; la variabilité du rendement des installations et les pénalités afférentes; la capacité d'obtenir de nouveaux contrats d'achat d'électricité ou de renouveler des contrats existants; et le défaut de réaliser les avantages de l'acquisition de la centrale hydroélectrique SM-1.

Bien que la Société soit d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables et valides, les lecteurs de ce communiqué sont mis en garde de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe pas de garantie qu'elle s'avère correcte. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la Loi ne l'exige.

–30–

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Marie-Josée Privyk, CFA, PAPPD
Directrice – Relations avec les investisseurs et Développement durable
450 928-2550, poste 222
mjprivyk@innergex.com

www.innergex.com